KIT PNA – BAO 12

**CHARTE POUR UNE CONSOMMATION ALIMENTAIRE CITOYENNE DE PROXIMITE**

**Etablie entre les élus locaux de ………………**

**et**

**les producteurs, artisans et commerçants locaux engagés dans cette démarche**

*Le Nom de la collectivité* soutient et accompagne les projets facilitant le rapprochement de la production agricole locale avec les consommateurs girondins.

Cet engagement, voulu par les élus locaux depuis *(date de délibération initiale),* a permis de tisser des liens commerciaux entre producteurs, agriculteurs et commerces de proximité, valorisant ainsi les produits agricoles locaux. Cette charte établie entre les élus, les artisans, commerçants et agriculteurs locaux souligne l’engagement des partenaires à contribuer à l’amélioration de l’offre de produits locaux servis dans les cantines scolaires (*préciser le nom des communes).*

**Les Valeurs portées par la charte** :

* Dynamiser les tissus économiques locaux
* Créer du lien social entre producteurs et consommateurs
* Diminuer l’empreinte écologique
* Valoriser les produits agricoles de qualité produits en Gironde et dans les départements limitrophes
* Accompagner les démarches d’alimentation santé portées par le programme P.N.N.S. (Programme National Nutrition Santé).

**L’engagement de**(*nom de la collectivité* ):

1. Privilégier au maximum les achats de produits locaux et de saison (dans la mesure où les différences de prix de ces produits n’ont pas une répercussion négative pour les familles sur le coût des menus)
2. Introduire des préparations culinaires permettant de mettre en valeur des produits locaux et de saison dans les menus proposés aux enfants. Signaler sur les menus l’origine et le nom des fournisseurs locaux.
3. Favoriser le dialogue avec les producteurs, commerçants et artisans locaux en tenant compte de leurs contraintes d’entreprise afin d’instaurer des modes d’approvisionnement les plus adaptés à chacun (conditions de livraison, conditionnement, catégorie des produits, condition de paiement, etc)
4. S’engager à réaliser le paiement des producteurs dans les meilleurs délais.

**L’engagement des producteurs, artisans et commerçants locaux :**

1. Pour les producteurs : s’engager à ne présenter que des produits issus de leurs exploitations, avec un mode de commercialisation en circuits courts et de proximité. Ces produits relèvent de démarches qualité ou font l’objet d’une traçabilité. Ils doivent respecter les règlements et réglementations spécifiques en vigueur, notamment la règlementation sanitaire, ainsi que les accords interprofessionnels.
2. Pour les commerçants et artisans : proposer en priorité des produits issus de l’agriculture ou de la pêche provenant d’une zone géographique la plus locale possible, et s’engager à informer la collectivité de l’origine de leurs produits.
3. Entretenir un dialogue régulier avec des acheteurs de façon à répondre au mieux à leurs demandes en quantité et qualité de produits, sur les types de conditionnement et modalités de livraison, et à informer des évolutions et adaptations de sa gamme.
4. Favoriser le dialogue avec les acheteurs et responsables des cuisines, permettant ainsi d’instaurer des conditions d’approvisionnement les plus adaptées à chacun (définir les jours de livraison, les conditionnements, catégories des produits, conditions de facturation, etc)

Les participants à cette initiative alimentaire citoyenne, signataires de cette charte, déclarent avoir pris connaissance des engagements réciproques et en acceptent les termes.

Cette charte devra être signée par tous les producteurs, artisans et commerçants locaux qui souhaitent adhérer à cette démarche.

Cette charte est évolutive et pourra à tout moment être modifiée et précisée sur demande de l’un des signataires, après avoir reçu l’avis favorable de l’ensemble des signataires.

Fait à………. le …….

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom prénom – commune | Fonction | Signature |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Logos à ajouter